

**ÉDITEUR**

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2  
Tél. : 04 67 04 30 30

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Xavier Gayte

**COMITÉ ÉDITORIAL****TOUR D'HORIZON**

**Vu ailleurs** Christian Perennou, Catherine Cibien, Thierry Lefebvre

**FORUM PROFESSIONNEL**

**Pédagogie, Animation** Sandrine Chalvet, Caroline Joigneau-Guesnon

**Droit, Police de la nature** Louis-Gérard d'Escrienne, Sophie Heyd, Odile Cruz, Véronique Vinot

**Études, Recherche** John Thompson, Gilles Landrieu

**Management, Métiers** Thibaut Rodriguez

**Méthodes, Techniques** Véronique Vinot, Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

**TERRITOIRES EN PROJET**

**Accueil, Fréquentation** Lydiane Estève, Luc Brun

**Aménagement, Gouvernance** Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey

**Gestion patrimoniale** Dominique Aribert, Anne Douard, Adeline Destombes, Julien Touroult

**RÉDACTION**

**Rédactrice en chef** Marie-Mélaine Berthelot

**Maquette** Agence PatteBlanche  
33 rue des deux ponts 34000 Montpellier  
aude@patte-blanche.com  
04 99 74 08 83  
www.patte-blanche.com

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS**

Aten SupAgro, 2 place Viala  
34060 Montpellier cedex2  
04 67 04 30 30

**IMPRESSION**

Pure Impression - 451 rue de la Mourre  
Zac Fréjorgues Est 34130 Mauguio  
04 67 15 66 00

Tarifs des abonnements :

voir bulletin encarté dans ce numéro

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0520 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres et chapeaux sont de la rédaction.

**En couverture**

Étang en forêt (Landes)

© Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR



# L'édito

Par **François Mitteau**,  
directeur de l'eau et de la biodiversité  
au ministère de l'Écologie

## Réussir l'intégration des compétences

C'est avec grand plaisir que je m'adresse, quelques semaines après mon arrivée à la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB), aux professionnels de la protection de la nature et de la gestion d'espaces naturels, à un moment charnière où un projet de loi sur la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » est débattu au parlement.

Les principes introduits dans la loi, solidarité écologique et fonctionnalité des écosystèmes, ne sont pas des nouveautés. Ils entérinent une vision plus globale de la biodiversité remarquable et ordinaire. La biodiversité s'ouvre davantage à la société et cette évolution nous oblige à repenser nos outils de suivi et d'évaluation de nos actions.

La création de l'Agence française pour la biodiversité est une des pierres angulaires du projet de loi. Elle participe à faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité un enjeu national et lui donne de la lisibilité. Ce nouvel établissement public devra donc fédérer autour de lui l'ensemble des partenaires de la biodiversité, réussir l'intégration des compétences et des savoir-faire des organismes qui vont la constituer au départ. La DEB va être totalement mobilisée pour accompagner ces changements et veillera à ce que l'ensemble des professionnels de la biodiversité participe à cette évolution.

Il nous faudra être vigilants sur notre capacité à évaluer notre action quotidienne pour y apporter tous les ajustements nécessaires, en prenant en compte, bien entendu, la limitation de nos crédits. Il nous faudra aussi inscrire davantage notre action dans les dynamiques de territoires qui constituent la bonne échelle d'intégration de nos enjeux de transition écologique et énergétique. La réussite de ces transformations de notre société sera le résultat d'un couplage intelligent entre les nécessaires politiques nationales « descendantes » et l'accompagnement du fort potentiel d'initiatives de nos territoires.

À nous de faire des espaces protégés des lieux exemplaires pour partager les savoir-faire, et des laboratoires pour mieux intégrer la biodiversité dans les dynamiques de nos territoires.